



Déficit d'une entreprise individuelle

Par **alixpackard**, le **20/12/2018** à **11:27**

Bonjour,

Je réfléchis à la création d'une entreprise individuelle dont l'objet serait le transport aérien touristique. Cette activité serait dans un premier temps une activité supplémentaire à mes revenus de salarié et pourrait prendre une part plus importante ensuite.

J'ai préféré la création d'une entreprise individuelle à la micro-entreprise pour la raison suivantes :

- Récupération de la TVA de l'aéronef acheté,
- Amortissement de l'aéronef.

Cet amortissement, au regard du CA de mon activité dans les premières années, va générer un déficit.

Ma question est la suivante : étant en EI, comment ce déficit va-t-il s'imputer à mes revenus ?

Pendant combien de temps puis-je légalement continuer cette activité déficitaire ?

Merci de vos commentaires et suggestions,

Alix